55 avenue Carnot
94230 Cachan
06 30 51 22 27
patrick.laurent@aditya-audit.fr

Commissariat aux comptes
Expertise-comptable

Association CIDFF 93 (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Seine Saint Denis)

1 rue Pierre Curie
93120 La Courneuve

Rapports du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2024

55 avenue Carnot
94230 Cachan
06 30 51 22 27
patrick.laurent@aditya-audit.fr

Commissariat aux comptes
Expertise-comptable

Association CIDFF 93 (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Seine Saint Denis)

1 rue Pierre Curie
93120 La Courneuve

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Commissariat aux comptes
Expertise-comptable

Association CIDFF 93 (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Seine Saint Denis)

1 rue Pierre Curie
93120 La Courneuve

A l'assemblée générale de l'association CIDFF 93 (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Seine Saint Denis),

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CIDFF 93 (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Seine Saint Denis) relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans les "petites entreprises". Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Commissariat aux comptes
Expertise-comptable

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons porté une attention particulière aux fonds dédiés, au rapprochement des produits d'exploitation (chiffre d'affaires et subventions) avec les pièces justificatives (factures et conventions de financement), ainsi qu'au rattachement des produits à l'exercice.

Plus largement, nous avons vérifié :

- les options retenues dans le choix des méthodes comptables ou dans leurs modalités de mise en œuvre lorsqu'elles ont des incidences majeures sur le résultat, la situation financière ou la présentation d'ensemble des comptes de l'entité ;
- les estimations comptables importantes, notamment celles manquant de données objectives et impliquant un jugement professionnel dans leur appréciation ;
- la présentation d'ensemble des comptes annuels (application du règlement ANC n° 2018-06), qu'il s'agisse du contenu de l'annexe ou de la présentation des états de synthèse.
- le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

• il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Cachan, le 26 juin 2025

Le commissaire aux comptes,
Société Aditya représentée par
Patrick LAURENT

Signé par Patrick Laurent
Le 26/06/2025
ID: tx_Y9Mm19Qo31J5

PL

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024 — Présenté en Euros — Edité le 25/06/2025

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés,						
Immobilisations corporelles						
. Autres immobilisations corporelles	17 214	10 087	7 127	1,24	11 645	2,02
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées	1 083		1 083	0,19	1 068	0,19
. Autres	40		40	0,01	40	0,01
TOTAL (I)	***18 337***	***10 087***	***8 250***	1,44	***12 753***	2,22
ACTIF CIRCULANT						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	39 093		39 093	6,81	66 203	11,51
. Autres	95 740		95 740	16,68	118 204	20,55
Disponibilités	429 172		429 172	74,77	374 495	65,12
Charges constatées d'avance	1 743		1 743	0,30	3 417	0,59
TOTAL (II)	***565 748***		***565 748***	98,56	***562 319***	97,78
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	***584 085***	***10 087***	***573 998***	100,00	***575 072***	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024 — Présenté en Euros — Edité le 25/06/2025

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres avec droit de reprise				
Réserves				
. Réserves pour projet de l'entité	65 000	11,32	55 000	9,56
Report à nouveau	279 923	48,77	256 817	44,66
Excédent ou déficit de l'exercice	12 488	2,18	33 107	5,76
Situation nette (sous total)	357 411	62,27	344 923	59,98
Subventions d'investissement	3 786	0,66	7 153	1,24
TOTAL (I)	*361 197*	62,93	*352 076*	61,22
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds dédiés	28 605	4,98	79 709	13,86
TOTAL (II)	*28 605*	4,98	***79 709***	13,86
PROVISIONS				
Provisions pour risques	23 650	4,12	3 745	0,65
Provisions pour charges	25 047	4,36	19 581	3,40
TOTAL (III)	***48 697***	8,48	***23 326***	4,06
DETTES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 669	2,56	14 987	2,61
Dettes fiscales et sociales	88 864	15,48	99 975	17,38
Autres dettes	46	0,01		
Produits constatés d'avance	31 920	5,56	5 000	0,87
TOTAL (IV)	***135 499***	23,61	***119 961***	20,86
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**573 998**	100,00	***575 072***	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024 — Présenté en Euros — Edité le 25/06/2025

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations	70		70			0,00
Ventes de biens et services						
- Ventes de prestations de services	161 342		161 601		-259	-0,15
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	558 555		577 066		-18 511	-3,20
- Ressources liées à la générosité du public						
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	3 745		1 832		1 913	104,42
Utilisations des fonds dédiés	59 105		25 067		34 038	135,79
Autres produits	1 426		55		1 371	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	*784 242*		*765 690*		*18 552*	2,42
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Autres achats et charges externes	56 744		53 493		3 251	6,08
Impôts, taxes et versements assimilés	24 974		18 752		6 222	33,18
Salaires et traitements	494 690		444 027		50 663	11,41
Charges sociales	160 917		132 069		28 848	21,84
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 271		4 381		890	20,31
Dotations aux provisions	29 116		1 445		27 671	N/S
Reports en fonds dédiés	8 000		79 709		-71 709	-89,95
Autres charges	82		20		62	310,00
Total des charges d'exploitation (II)	*779 794*		*733 896*		*45 898*	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	*4 448*		*31 795*		*-27 347*	-86,00
PRODUITS FINANCIERS:						
Autres intérêts et produits assimilés	4 673		11		4 662	N/S
Total des produits financiers (III)	*4 673*		*11*		*4 662*	N/S
CHARGES FINANCIERES:						
Total des charges financières (IV)						
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	*4 673*		*11*		*4 662*	N/S
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	*9 121*		*31 805*		*-22 684*	-71,31
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Sur opérations en capital	3 367		3 201		166	5,19
Total des produits exceptionnels (V)	*3 367*		*3 201*		*166*	5,19
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion			1 900		-1 900	-100,00
Total des charges exceptionnelles (VI)			*1 900*		*-1 900*	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	*3 367*		*1 301*		*2 066*	158,80
Total des produits (I + III + V)	792 282		768 902		23 380	3,04

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024 — Présenté en Euros — Edité le 25/06/2025

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	779 794	735 796	43 998	5,98
EXCEDENT OU DEFICIT	*12 488*	*33 107*	*-20 619*	-62,27

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

PREAMBULE

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Seine Saint Denis, CIDFF93, est une association sans but lucratif régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901 et de son décret d'application du 16 août 1901, créée le 20/08/1982, avec pour objectif : d'informer les femmes et les familles sur leurs droits, de favoriser l'autonomie des femmes, de faire évoluer leur place dans la société et de contribuer à développer l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le CIDFF93 utilise de nombreux dispositifs pour intervenir comme :

Des permanences juridiques :

- Pour mettre à disposition toutes informations à caractère juridique, familial, social, professionnel, économique, éducatif et de santé

Un accueil

- Pour l'écoute en général
- Pour transmettre de l'information gratuite sur plusieurs champs de compétences (brochures, fiches informatives…)
- Pour favoriser l'accès aux Droits

Des actions sur le terrain en collaboration avec l'ensemble des partenaires implantés sur le territoire,

- Pour favoriser l'accès à l'emploi notamment par de l'accompagnement individualisé
- Pour sensibiliser les jeunes au respect et à l'égalité entre les femmes et les hommes…
- Pour proposer une aide et un accompagnement aux personnes en situation de prostitution, aux victimes de traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, aux femmes victimes de violences…

Le FNCIDFF pour faire évoluer la réflexion, les politiques et les dispositifs en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes

Des compétences : L'équipe du CIDFF93 est notamment composée de plusieurs juristes salarié.e.s titulaires d'un diplôme universitaire.

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 573 998 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 12 488 E.

Evènements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'Association CIDFF 93 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement comptable ANC N° 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable. L'application du règlement ANC n° 2018-06 pour le premier exercice d'application n'a pas d'incidence sur les comptes à l'ouverture.
Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.
Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition.

Méthode d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles :
Le mode linéaire a été retenu pour l'ensemble des immobilisations.

- Immobilisations incorporelles :
  - Logiciels — Linéaire sur 12 mois,
  - Site Internet — Linéaire sur 1 à 3 ans,
- Immobilisations corporelles :
  - Travaux, Agencements, Aménagements — Linéaire sur 10 ans
  - Matériels de bureau — Linéaire sur 3 ans,
  - Matériels informatiques — Linéaire sur 3 ans,
  - Mobiliers de bureau acquis — Linéaire sur 10 ans

Rémunération des dirigeants

Tous les dirigeants, étant bénévoles, aucun membre du bureau ne reçoit de rémunération

Contributions volontaires

Les contributions volontaires n'ayant pas été considérées comme significatives, elles ne font pas l'objet d'une information dans l'annexe.

Changement de méthode d'évaluation et de présentation

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Indemnités de fin de carrière

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite des salariés sont mentionnés en engagement financiers donnés, et par voie comptable.
L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue sur un logiciel d'évaluation du passif social sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 64 ans en tenant compte des éléments suivants :

- Paramètres propres à chacun des salariés (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité INSEE 2015-2017 et salaire brut annuel)
- Données spécifiques à la structure : Le taux de charges sociales et fiscales retenu est de 35%.
  Compte tenu de la stabilité de l'équipe, aucun turn over n'a été retenu pour l'ensemble du personnel. Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds retenu est de 3.38% (inflation comprise).

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé net = 8 250 E

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations corporelles	16 461	753		17 214
Immobilisations financières	1 108	15		1 123
TOTAL	**17 569**	**768**		**18 337**

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Mat.bureau &informatique	17 214	10 087	7 127	3 ans
Titres immobilisés	1 123		1 123	Non amortissable
TOTAL	**18 337**	***10 087***	***8 250***	

Etat des créances = 136 576 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Produits à recevoir	**39 093**	**39 093**	
Subventions d'exploitation à recevoir	**95 740**	**95 740**	
Autre créances			
Charges constatées d'avances	**1 743**	**1 743**	
TOTAL	***136 576***	***136 576***	

Produit à recevoir :
Il s'agit de prestations effectuées sur l'exercice 2024 à percevoir en 2025.
Subventions d'exploitation :
Il s'agit de subventions essentiellement accordées au titre de 2024 restant à percevoir en 2025.
Charges constatées d'avances :
Il s'agit de charges payées en 2024, mais se rapportant à l'exercice 2025.

Trésorerie = 429 172 E

L'association dispose d'un compte courant et d'un Livret A

Solde comptable des Comptes de Trésorerie	Au 31/12/2024
Compte courant	347 040
Livret A	82 133
Caisse	
TOTAL	***429 172***

L'association dispose de réserves en trésorerie suffisantes pour couvrir 7 mois et demi de salaires et charges sociales afférentes.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds Associatifs = 361 197 E

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Réserves	40 000		10 000		50 000
Réserves	15 000				15 000
Report à nouveau	256 817	33 107	23 106		279 923
Excédent ou déficit de l'exercice	33 107		12 488	33 107	12 488
Situation nette	**344 924**	**33 107**	**45 594**	**33 107**	**357 411**
Situation nette dont générosité du public					
Subventions d'investissement brute	10 100				10 100
Reprise Subventions d'investissement	- 2 947		- 3 367		- 6314
TOTAL	**7 153**		**- 3 367**		**3 786**
TOTAL dont générosité du public	**352 076**	**33 107**	**42 227**	**33 107**	**361 197**

Report à nouveau :
Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2023, L'excédent comptable de l'exercice 2023 pour 33 107 € a été affecté pour partie en report à nouveau et en réserves.

Résultat de l'exercice :
L'exercice 2024 se traduit par un excédent comptable de 12 488 € décomposé comme suit :

- Résultat lié aux activités : 4 448 €
- Résultat financier : 4 673 €
- Résultat exceptionnel : 3 367 €

Subvention d'investissement accordée 10 100 E

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Annulation de l'exercice	A la clôture
FONDATION ORANGE	INVEST INFORMATIQUE	10 100			10 100
	TOTAL	**10 100**			**10 100**

La fondation Orange a accordé une subvention d'investissement pour l'acquisition de matériels informatiques.

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Quote-part virée au résultat de l'exercice	Reprise de l'exercice	A la clôture
FONDATION ORANGE	INVEST	2 947	3 367		6 314
	TOTAL	**2 947**	**3 367**		**6 314**

La subvention est rapportée au résultat au même rythme que la dotation aux amortissements du matériel informatique financé.

Fonds dédiés = 28 605 E

Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement : 28 605 E

Il s'agit de provisions sur engagement à réaliser correspondant à la fraction non consommée de recettes affectées en raison des engagements pris à l'égard des tiers.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Conseil départemental -projet femmes sourdes	17 067		17 067	0	
DRDFE VAN info femmes JOP	50 000		37 000	13 000	
CITE EDUCATIVE AUBERVILLIERS	4 800		4 800	0	
Conseil départemental -projet femmes sourdes	7 000			7 000	
ORANGE- Tickets de métro	843		238	605	
CONSEIL DPTAL TOUTESPORT		3 000		3 000	
DRDFE - action jeune&fe		5 000		5 000	
TOTAL	**79 709**	**8 000**	**59 105**	**28 605**	

Provisions = 48 697 E

Provision pour risques et charges : 48 697 E

Il s'agit notamment de provisions pour différents risques, notamment l'engagement en matière d'indemnités de départ à la retraite, provisionnées dans les comptes pour 25 047 €.

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour risque convention FSE 2022/2023	3 745	0	3 745	0
Provisions pour risque Prime Ségur 08-2024 chargée		23 650		23 650
S/TOTAL I	**3 745**	**23 650**	**3 745**	**23 650**
Provisions pour indemnités de départ en retraite	19 581	5 466		25 047
TOTAL Provisions pour risques et charges	**23 326**	**29 116**	**3 745**	**48 697**

En application de la nouvelle loi votée en août 2024, concernant les nouvelles modalités d'application de la prime Ségur en rétroactif à compter d'août 2024, une provision a été calculée pour l'ensemble des salariés du CIDFF. La régularisation sera intégrée sur les paies de février 2025.

Etat des dettes = 135 499 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	14 669	14 669		
Dettes fiscales et sociales	88 864	88 864		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	31 920	31 920		
TOTAL	**135 499**	**135 499**		

Fournisseurs :
Il s'agit d'un ensemble de dépenses effectuées fin 2024 et qui seront réglées en 2025.

Dettes fiscales et sociales :
Ce poste est composé pour l'essentiel de charges de personnel relatives au 4ème trimestre 2024.

Charges constatées d'avance
Il s'agit de subvention perçues en 2024 mais accordées au titre de 2025.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Les ressources de l'association = 784 242 E

Les cotisations de l'association = 70 E

Les ressources internes de l'association = 161 342 E

On constate une augmentation des subventions accordées entre 2024 et 2023.

Ressources internes	2024	2023
Ateliers &Actions	25 650	28 376
Association SOS Femmes	34 451	32 080
ASS AFPAD	4 340	
Diverses Permanences CDAD	2 760	2 990
Conseil départemental Permanences	-	-
Marchés publics Conseil départemental	5 000	10 000
CDAD Blanc Mesnil	5 750	4 370
Marchés publics Saint Denis	61 600	61 400
Marchés publics Est Ensemble	21 791	22 385
Divers participations		
TOTAL	***161 342***	***161 601***

Les subventions de fonctionnement liées à des projets = 558 555 E

Subventions	2024	2023
Subventions communales	**196 155**	**182 984**
Subvention Conseil Départemental	**57 000**	**18 000**
Subventions Etat	**303 400**	**375 182**
Droits des Femmes	143 720	202 896
Etat- FSE	0	13 906
Etat – Cohésion sociale	69 680	68 380
Etat – FIPD	90 000	90 000
Autres subventions	2 000	**900**
TOTAL	**558 555**	**577 066**

L'association a obtenu des subventions de partenaires provenant de nombreuses villes du département de Seine saint Denis, nouvellement et habituellement intéressés par ses activités et ayant signés des conventions triennales pour beaucoup.

Autres produits d'exploitation = 64 276 E

Autres charges d'exploitation	2024	2023
- Reprise sur Provision pour risques et charges	3 745	1 832
- Reprise sur Provision sur fonds dédiés	59 105	25 067
- Autres produits div. Gestion courante	1 426	55
TOTAL	***64 276***	***26 899***

La Reprise de provision pour risques concerne l'annulation de la provision pour risque du FSE 2022 et 2023 en 2024 pour 3 745 €.

Les dépenses de l'association = 779 794 E

Les Achats = 5 344 E

Achats	2023	2023
- Eau, Gaz, Electricité	1 423	2 211
- Alimentation	85	123
- Produits d'entretien et petits matériels	726	781
- Fournitures administratives et de bureau	2 202	4 744
TOTAL	***5 344***	***7 859***

Les achats représentent pour l'essentiel des achats de diverses fournitures de bureau et informatiques.

Services extérieurs = 18 845 E

Services extérieurs	2024	2023
- Sous-traitance	4 120	5 245
- Entretien & Maintenance	5 956	7 146
- Primes d'assurances	1 542	1 333
- Documentation	1 271	1 088
- Frais de formation	2 957	724
- Frais de formation supervision	101	80
- Autres frais divers	2 898	
TOTAL	***18 845***	***15 617***

Les services extérieurs sont essentiellement composés de dépenses liées à l'entretien et la maintenance informatique.

Autres services extérieurs = 32 554 E

Autres services externes	2024	2023
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	22 916	20 116
- Mission Réception déplacement	1 453	2 906
- Télécommunications	2 412	2 383
- Services bancaires	904	885
- Cotisations diverses & certifications	4 869	3 728
TOTAL	*32 554*	*30 017*

Les autres services extérieurs sont composés notamment des honoraires des différents intervenants, de l'Expert-comptable et du Commissaire aux Comptes et de communications. L'ensemble des charges de structure reste maitrisé par rapport à l'année 2023.

Impôt et taxes = 24 974 E

Impôts et taxes	2024	2023
- Taxe sur les salaires	22 076	16 697
- Formation professionnelle continue	2 898	2 055
TOTAL	*24 974*	*18 752*

Les impôts correspondent à la taxe formation continue. A noter l'imputation d'une franchise sur la Taxe sur les salaires permettant une économie significative pour l'association.

Charges de personnel = 655 607 E

Charges de personnel	2024	2023
Total Salaires et traitements	**494 690**	**444 027**
Charges sociales patronales (hors prov CP)	*135 108*	*113 720*
Ratio charges sociales & Taxes / sal bruts & primes	*32%*	*30%*
- Provision charges sur congés payés	**766**	**- 720**
- Autres charges de personnel (Transport)	**14 541**	**14 038**
- Médecine du travail	**2 405**	**2 419**
- Autres charges de personnel	**8 097**	**2 611**
TOTAL	**655 607**	**542 206**

L'effectif salarié de l'association est, au 31 décembre 2024, de 15 personnes, et représente 14.88 équivalant temps plein sur l'année 2024 (contre 14.19 en 2023 et 13.81 ETP en 2022).

Autres charges d'exploitation = 42 469 E

Autres charges d'exploitation	2024	2023
- Dotation aux amortissements	5 271	4 381
- Dotation Provision pour risque et charges	29 116	1 445
- Dotation sur engagement à réaliser	8 000	79 709
- Autres charges de gestion courante	82	20
TOTAL	***42 469***	***85 556***

- Les dotations aux amortissements des immobilisations s'élèvent à un montant total de 5 271 €.
- La dotation aux provisions pour charges correspond principalement au calcul de la régularisation de la prime Ségur dont bénéficie l'ensemble du personnel soit 23 650 €.
- Enfin, la dotation sur engagement à réaliser concerne des actions en cours de réalisation reportées en 2025 pour 8 000 €.

Résultat financier = 4 673 E

Résultat financier	2024
- Produits financiers	4 673
- Charges financières	
TOTAL	***4 673***

- Les produits financiers correspondent aux intérêts et produits des participations.

Résultat exceptionnel = 3 367 E

Résultat exceptionnel	2024
- Produits exceptionnels	3 367
- Charges exceptionnelles	
TOTAL	***3 367***

- Les produits exceptionnels concernent la reprise sur amortissement de la subvention sur investissement au titre de 2024.